



vur | ade | ada

Conférence :

18 juin 2026

LE DROIT RELATIF AUX DANGERS NATURELS DANS LE CONTEXTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Thème

Le changement climatique pose des défis croissants à l'État, à l'administration et au droit. Les inondations, les coulées de boue, les vagues de chaleur ou les glissements de terrain soulèvent non seulement des questions techniques et d'aménagement, mais aussi des questions juridiques, notamment en matière de compétences, d'obligations d'agir, de responsabilité et de limites de la prévoyance étatique.

La conférence est consacrée aux aspects juridiques des risques naturels dans le contexte du changement climatique, en mettant l'accent sur la responsabilité de l'État. Elle se concentre sur les instruments juridiques au niveau fédéral, cantonal et communal, ainsi que sur leur interaction avec les prescriptions en matière d'aménagement du territoire, d'environnement et de responsabilité civile. Elle montre également où le cadre juridique actuel atteint ses limites et où des adaptations sont nécessaires.

L'objectif de la conférence est de donner un aperçu concis des stratégies juridiques, des défis actuels et des questions en suspens.

Conférence :

18 juin 2026

Intervenants

MARCO FORTE, MLaw, Rechtsanwalt, CAS IPRG-HSG Haftpflicht- und Versicherungsrecht, schadenanwaelte AG «Team Sach- und Vermögensschäden», Zürich/Bern

CORINA GWERDER, M.Sc. ETH, responsable du groupe spécialisé Adaptation au changement climatique, Ville de Berne

ROLAND HOHMANN, Dr Sc. nat., chef de section (co-direction), Rapports sur le climat et adaptation au changement climatique, Office fédéral de l'environnement OFEV

JEANNETTE KEHRLI, Dr. iur., Leiterin Abteilung Recht, Amt für Abfall, Wasser, Energie und Luft der Baudirektion Kanton Zürich (AWEL)

CHRISTIAN MARTI, Dr., Leiter Wasserbau, Amt für Abfall, Wasser, Energie und Luft der Baudirektion Kanton Zürich (AWEL)

BORIS PREVIŠIĆ, Dr phil., habil., directeur, Institut des cultures des Alpes

BEATRIX SCHIBLI, Prof. Dr en droit, vice-présidente de l'ADE

RETO SCHMID, lic. iur., avocat

SONIA I. SENEVIRATNE, Prof. Dr., professeure titulaire, département des sciences des systèmes environnementaux, ETH Zurich

DAMIAN STOFFEL, chef du secteur Génie hydraulique, cercle des ingénieurs en chef I, Office des ponts et chaussées, canton de Berne

HANS W. STUTZ, Dr en droit, président de l'ADE

Conférence :

18 juin 2026

Programme

À partir de 9h	Café de bienvenue	
De 9h30 à 9h45	Ouverture de la manifestation	Hans W. Stutz / Beatrix Schibli
De 9h45 à 10h30	Scénarios climatiques pour la Suisse en 2025 – Pas de protection du climat sans adaptation au changement climatique	Sonia I. Seneviratne
10h30 à 11h15	Risques naturels – Considérations éthiques, environnementales et économiques	Boris Previšić
11h15 à 11h35	Pause café	
11h40 à 12h15	Plan d'action contre le changement climatique	Roland Hohmann
12h15 à 13h30	Pause déjeuner	
13h35 à 14h15	Les dangers naturels dans l'ordonnance sur l'aménagement, la conservation et l'exploitation des forêts (ou loi sur l'aménagement des cours d'eau) – mise en œuvre par les cantons	Damian Stoffel
14h15 à 14h45	Adaptation climatique dans les villes – nouveau règlement sur l'aménagement de l'espace public adapté au climat aménagement de l'espace public routier (règlement sur l'adaptation au changement climatique ; KAR)	Corina Gwerder
14h45 à 15h15	Pause café	
15h15 à 16h00	Questions de responsabilité civile liées aux risques naturels	Marco Forte
16h00 à 16h45	La nouvelle loi sur l'eau du canton de Zurich : une meilleure protection contre les risques – défis et mise en œuvre dans la pratique	Jeannette Kehrlí / Christian Marti
17h15 à 18h30	Assemblée générale	

Conférence :

18 juin 2026

Informations

LIEU

Volkshaus à Zurich ou
diffusion en direct

Tous les exposés et débats seront
traduits simultanément en
français.



FRAIS D'INSCRIPTION

Membres CHF 330.–

Non-membres CHF 400.–

Étudiants* CHF 150 CHF

Réduction en ligne CHF 50.–

(incluant le déjeuner, les collations
pendant les pauses, les documents
de la conférence au format
numérique)

* jusqu'au diplôme de master inclus.

DOCUMENTS

Les documents de la conférence
seront fournis sous forme
numérique.

ORGANISATEUR

Association pour le droit de
l'environnement

Oberer Graben 42

9000 Saint-Gall

+41 44 241 76 91

info@vur-ade.ch

PUBLIC CIBLE

Juristes spécialisés dans le droit de
l'environnement ; avocats spécialisés
dans le droit de l'environnement, de
la construction et de l'aménagement
du territoire ; juges et greffiers ;
experts des services de
l'environnement, de l'aménagement
du territoire et de la construction de
la Confédération, des cantons et des
communes ; collaborateurs de
bureaux de conseil et de planification
en matière d'environnement ; experts
d'organisations environnementales et
spécialisées ; responsables
environnementaux du monde
économique ; politiciens.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION POUR PARTICIPER SUR PLACE

Le nombre de places est limité. La
date limite d'inscription est fixée au
8 juin 2026 / Inscription par e-mail
ou sur le site web.

En cas d'annulation après le
8 juin 2026, la totalité des frais
d'inscription sera facturée.

